

CONSEIL MUNICIPAL de MEUSNES
SEANCE DU 13 AVRIL 2023
COMPTE RENDU

L'An deux Mil vingt-trois, le 13 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Patrick GIBault, Maire le 7 avril 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Étaient présents : Mme ROUPILLARD Laurence, Mme CHUET Céline, M. SINSON Daniel adjoints, Mme SERIEYS Véronique, M. GAILLARD Julien, Mme BRIGOT Andrée, Mme DANGER Pascale, M. FRANCHET Anthony, Mme SOUVENT Charlène, Mme OLIVIER Ludivine, Mme SIBOTTIER Ophélie formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés :

M. Didier POITOU a donné procuration à M. Daniel SINSON
M. Nicolas DE CARVALHO a donné procuration à M. Julien Gaillard
M. Freddy LARCHER a donné procuration à Céline CHUET

Secrétaire de séance Daniel SINSON

Le compte rendu du conseil municipal du 7 mars est adopté.

1- Projet d'acquisition de 2 logements appartenant à Terre de Loire Habitat.

Présentation par le Maire :

« Terre de Loire Habitat (bailleur social) met en vente 2 logements, rue Verlaine

- N° 61 T4 mis en vente à 60 000 € (estimé 60 000 €)
- N° 95 T3 mis en vente à 80 000 € (estimé 60 000 € - Estimations par un professionnel)

Mise aux normes énergétiques et travaux : environ 40 000 € par logement

Ces deux logements nous permettrons d'accueillir 2 familles, avec des jeunes enfants pour le maintien des effectifs scolaires.

C'est un investissement de 200 000 € qui revient moins onéreux que des constructions neuves. Les travaux d'isolation pourraient être subventionnés par le « fonds vert » sur la base de 40 %.

Cela améliorera le patrimoine immobilier de notre commune avec un retour sur investissement. »

Des échanges se poursuivent au sujet des DPE des logements : N°61 classé « D », N° 95 classé « E », ces logements nécessitent des travaux d'isolation significatifs.

Notre secteur est très impacté par un manque de logements. Les loyers des logements sociaux sont encadrés mais les loyers habituellement pratiqués devraient permettre un retour sur investissement, lorsque les loyers sont honorés !...

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition à 60 000 € pour chacun des logements qui sera faite à Terre de Loire Habitat avant le 2 mai prochain. La commune est prioritaire vis-à-vis d'une proposition au même prix.

2- Projet de Vidéoprotection

Présentation par le Maire :

« Je vous ai remis un plan avec le maillage des lieux de caméras, les devis et une note sur la société DiXyS qui interviendra.

Encore semaine dernière, un vol de voiture, un vol de végétaux et une voiture volée retrouvée sur notre commune. Plus vol de nos décorations de Noël...C'est une exigence pressante de la population qui demande une sécurisation. Nous sommes la seule commune aux environs qui n'est pas équipée. Une subvention Fonds de concours de la CCV2C est envisagée de 18 000 €. »

Une délégation s'était rendue à Chatillon sur Cher pour découvrir l'installation de vidéo protection avec le même matériel de la société DiXyS, fournisseur implanté à Poulaines qui assure un SAV de proximité.

Les devis concernent le matériel central dans le local de la mairie et les caméras installées aux points stratégiques de la commune pour 52 853,81 € TTC et 4 devis INEO permettant les alimentations électriques pour 4 805,60 €.

Dans la commune trois personnes auront accès au système, c'est la gendarmerie qui exploite les vidéos, à ce jour la gendarmerie ne peut pas suivre les filatures qui passent par Meusnes par manque d'équipement.

Une demande « de poser des caméras au cimetière », l'équipement peut se faire par étapes.

L'équipement en vidéo protection est voté à l'unanimité.

3- Approbation des comptes de gestion 2022 de l'établissement principal et des services eau, assainissement, collectif, transport scolaires, bar restaurant et lotissement du Berry.

Approbation des comptes administratifs correspondants,

Affectation des résultats,

Vote des taux de fiscalité directe applicable dans les rôles de 2023,

Vote des budgets 2023 de l'établissement principal et des services eau

assainissement collectif, transports scolaires, bar restaurant et lotissement du Berry.

L'ensemble des budgets annexes 2022 ont été examinés en premier lieu puis le budget principal. Tous les documents étaient joints à la convocation.

Pour chacun des budgets, le compte de gestion à été présenté par le Maire Patrick GIBault et voté à l'unanimité. Sous la présidence de Laurence ROUPILLARD première adjointe, chacun des comptes administratifs ont été voté à l'unanimité en l'absence du Maire. Puis les budgets primitifs (annexes et principal) 2023 présentés par le Maire Patrick GIBault ont fait l'objet d'un commentaire détaillé et votés à l'unanimité.

Budget Bar-Restaurant

Compte de gestion et compte administratif 2022 : Excédent d'investissement de 2 490,75 € et excédent de fonctionnement de 8, 87 € avec un résultat de clôture de 48 438,96 € en intégrant les résultats des exercices précédents.

Le budget primitif 2023 n'intègre aucune opération particulière.

Budget Transport-Scolaire

Compte de gestion et compte administratif 2022 : Déficit de fonctionnement de 715,79 € avec un résultat de clôture de 19 883,08 €.

Le budget primitif 2023 n'intègre aucune opération particulière.

Budget Eau

Compte de gestion et compte administratif 2022 : Déficit d'investissement 33 066,32 € et déficit de fonctionnement de 3 972,12 € avec un résultat de clôture de 36 978,44 €.

Le budget primitif 2023 intègre les travaux rue Paul Couton sur la reprise des branchements pour 189 930 € et des travaux de sécurisation au château d'eau pour 12 100 € et un reste à réaliser de prorata BIA pour 10 070 € .

Budget Assainissement

Compte de gestion et compte administratif 2022 : Excédent d'investissement 63 864,99 € et excédent de fonctionnement 58 940,30 € avec un résultat de clôture de 81 113,71 €.

Le budget primitif 2023 intègre les travaux rue Paul Couton pour le renouvellement et mise en séparatif du réseau pour 100 000 €, réhabilitation des postes de refoulement et des regards pour 30 000 € et des restes à réaliser sur le déversoir d'orage pour 21 216 € et un prorata BIA pour 8 210 € .

Budget Lotissement

Compte de gestion et compte administratif 2022 : Le résultat de clôture 2022 s'établit à 2 440,49 €.

Pour le budget 2023, Recettes : la vente des deux dernières parcelles pour 30 437 € HT
Dépenses : le transfert de l'excédent au budget principal pour 32 872,49 €

BUDGET PRINCIPAL

En premier lieu la fiscalité est évoquée.

Les taux d'imposition de la commune : La taxe du foncier bâti, du foncier non bâti et la taxe d'habitation sont maintenues à l'unanimité.

L'augmentation des bases décidée par l'état pour 2023 est de 7,1%.

Compte de gestion et compte administratif 2022 du budget principal : Déficit d'investissement 17 566,95 € et excédent de fonctionnement de 88 909,11 € avec un résultat de clôture de 468 497,16 € .

Le budget primitif 2023 s'établit en section de fonctionnement à 1 561 077 € et en section d'investissement à 1 044 873 €.

Les dépenses d'investissement prévues au budget concernent la voirie rue Ravel, Debussy et le bas du tertre pour 12 22 €, la mise aux normes de deux poteaux incendie pour 7 900 €, l'enfouissement du réseau électrique pour 159 000 € et le cheminement piéton pour 300 000 € rue Paul Couton, la participation aux travaux du SIDELC sur le réseau électrique à « Varnay » pour 5 600 €, les décorations festives pour 10 000 €, la participation de la commune à l'installation par la CCV2C du Cabinet Médical pour 80 000 €, la mise aux normes de sécurité à l'école pour 60 000 €, études et honoraires pour l'extension de la MAM pour 10 000 €, matériel informatique de l'accueil de la mairie pour 3 100 €, reprise des concessions au cimetière pour 25 000 €, vidéoprotection pour 58 000 € et un reste à réaliser pour 3 225,89 €.

Les recettes d'investissement sont constituées pour partie, des subventions : DSR (département) 35 000 €, Fonds de concours et pacte financier CCV2C 2022 et 2023 pour 87 315 €, DETR (État) 140 000 €, le virement de la section de fonctionnement pour 319 202 €, le

produit de emprunts pour 208 686 € diminué des éventuelles autres subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau et du « Fonds Vert ».
Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont commentées par chapitre.

Tous les budgets ont été voté à l'unanimité.

4- Régime indemnitaire

Pour donner suite à la création d'un poste de technicien, nous devons délibérer sur le régime indemnitaire de cette création de poste en élargissant le bénéfice du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, de l'Engagement Professionnel) au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Par délibération en date du 9 mars 2020, la commune à mis en place le RIFSEEP composé de deux parts, une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (I.F.S.E) et un complément indemnitaire annuel (C.I.A) pour le bénéfice des agents, fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents et non permanents relevant des différents cadres d'emplois.

En décembre 2022 cette assemblée a créé un poste de technicien territorial éligible au RIFSEEP, il est donc proposé à l'assemblée de l'élargir à compter du 1 mai 2023 au cadre d'emplois des techniciens territoriaux dans les mêmes conditions que leurs collègues.

Groupe de fonction et montants maxima

Groupe B3 : Responsable équipe service technique

Montants annuels maxima, IFSE : 12 600 €, CIA : 1 700 €

Avec 1 abstention, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le RIFSEEP à partir du 1^{er} mai 2023 pour les agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

5- Questions diverses

* Embauches au services techniques de deux agents polyvalents en CDD 7mois.

- Stéphane BENOIST à partir du 17 avril, affecté principalement en voirie, bâtiments, et entretien.
- Geoffrey TANVIRAY à partir du 11 avril, affecté principalement aux espaces verts en doublon avec Maryse jusqu'au vendredi 22avril.
-

*Participation Citoyenne

Elle a été mise en place lors de la précédente mandature en 2017. Pour réactiver la démarche, il nous faut confirmer ou remplacer les référents par village qui sont chargés de prendre contact directement avec la gendarmerie. La liste doit donc être retravaillée avant de programmer une réunion avec les référents et la gendarmerie de Saint Aignan.

*Cérémonie du 8 mai et autre cérémonies officielles :

Il est formulé une suite favorable à une demande de la section des UNC-AFN qui sollicite un dépôt de gerbe auprès de l'arbre du souvenir derrière l'église pour éviter un long déplacement à pied jusqu'au cimetière.

***Agrandissement de la MAM :**

Sujet évoqué dans le cadre de la section d'investissement du budget primitif 2023 avec un montant engagé de 10 000 € pour financer études et honoraires. La poursuite du dossier sera abordée ultérieurement.

***Astreinte Téléphonique entre Adjointes et Maire :**

Un numéro de téléphone sera mis à disposition des administrés pour gérer les urgences (fuite d'eau...) en dehors des horaires du secrétariat entre Maire et Adjointes (éventuellement Conseillers Municipaux) une semaine à tour de rôle. Un calendrier d'astreintes d'élus sera établi.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h33.